



Marquillies.COMM'

DÉCEMBRE 2025

28



Bureau de Poste ou Agence Postale Communale ?

Vous pourrez lire en page 3 du présent bulletin les échanges qui ont eu lieu entre la direction régionale de la Poste et la Commune. La proposition nous a été faite de création d'une «agence postale communale». Ce qui signifierait mécaniquement la fermeture totale et définitive du bureau de poste.

Quelle est la différence entre un bureau de poste et une agence postale communale ?

Dans le cadre d'une agence postale communale toutes les opérations seraient menées au sein de la mairie, non plus par un agent de la Poste mais par un agent municipal, les opérations possibles se feraient mais en nombre plus limité. La Poste verserait à la commune une prime d'installation de 3 000 euros et une indemnité forfaitaire de 1 200 euros par mois soit 14 400 euros par an. Pour rappel le loyer annuel actuel versé par la poste à la commune se monte à plus de 20 000 euros. Mais notre position ne s'appuie pas sur cet argument financier qui est bien secondaire...

Marquillies s'est de longue date mobilisée pour maintenir son bureau de poste. En 2001 rassemblement de 100 maires du Nord (de toute sensibilité...) le 11 janvier; organisation d'une votation citoyenne en 2006, pétition ayant recueilli 500 signatures en 2009, envoyées à la Direction Régionale de la Poste (par voie postale)...

Cette position constante n'est pas idéologique, elle s'appuie sur la nécessité de la présence du service public de la Poste à Marquillies. La Poste assure quatre missions de service public:

- Le service universel postal
- La contribution de la Poste à l'aménagement et au développement du territoire
- La mission d'accessibilité bancaire
- La transport et la distribution de la presse quotidienne.

Éric Bocquet
Maire de Marquillies

La réception des voeux de la municipalité à la population aura lieu le **samedi 10 janvier 2026 à 18h30** salle communale.

La municipalité vous souhaite de joyeuses fêtes



ÉDITO	p 1
VIE CITOYENNE	p 2 et 3
TRAVAUX	p 4
ENVIRONNEMENT	p 5
VIE CITOYENNE	p 6
TRAVAUX	p 7
MÉMOIRE	p 8
HOMMAGE	p 8
VIE CITOYENNE	p 9
ASSOCIATIONS	p 10
AGENDA	p 11
ESPACE DÉMOCRATIQUE	p 12



Réception d'accueil des nouveaux habitants

La Municipalité a renoué avec l'habitude de l'accueil des nouveaux habitants de la commune.



La réception eut lieu le jeudi 27 novembre dernier dans la salle du conseil municipal. L'occasion de faire une présentation du village, la mairie, les services, les associations également invitées à participer... Toutes les informations détaillées figurent dans un livret d'accueil qui fut distribué ainsi qu'un guide pratique du CCAS de la commune. Ces 2 documents sont consultables en ligne sur le site de la commune : marquillies.com.

Les échanges furent nombreux durant la réception. Nous souhaitons à nouveau la bienvenue à ces nouveaux marquillois et nouvelles marquilloises!

Pour les nouveaux habitants n'ayant pu être présents lors de cette réception, n'hésitez pas à passer chercher votre livret de Bienvenue à l'accueil de la Mairie.



Le bureau de poste de Marquillies

La mairie a été contactée en octobre dernier par le responsable local de la Poste afin de nous proposer la création d'une agence postale communale. C'est à dire que la mairie s'occuperait des activités postales, en nombre plus limité, en son sein.



Google Maps

Je vous confirme que la proposition d'évolution vers La Poste Agence Communale induit effectivement la fermeture du bureau de poste actuel, dans la mesure où il s'agit d'un changement de format de présence postale.

Cette évolution ne remet pas en cause la présence postale à Marquillies, elle permet de maintenir un point de contact postal assurant les principaux services du Courrier, du Colis et de La Banque Postale, dans le respect du Contrat de Présence Postale Territoriale actuellement en vigueur.

Après avoir débattu du sujet au sein de la majorité, nous avons décidé unanimement d'envoyer notre réponse ci-dessous le mardi 28 octobre à Mme la responsable de la Direction Exécutive des Hauts-de-France.

Comme annoncé, notre groupe s'est réuni hier soir lundi 27 octobre et a échangé sur la proposition de la Poste de création d'une agence postale communale. L'ensemble des élus·es ont tenu à réaffirmer leur attachement à l'existence d'un bureau de poste sur la commune de Marquillies. Il ne s'agit évidemment pas d'un attachement symbolique, ce bureau participe de la vie de la commune et de sa population, indépendamment des évolutions des pratiques des usagers.

Un sondage récent réalisé pour le compte de l'Association des Maires Ruraux de France indiquait que 70% des Français considèrent que la qualité de vie est conditionnée par la présence des services publics. Le conseil est totalement animé de cette conviction. Cette tendance est forte dans l'ensemble des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Je suis donc mandaté par la majorité municipale pour vous répondre que nous émettons un avis défavorable à votre proposition de création d'une agence postale et réaffirmons par la même occasion notre souhait fort de maintien du bureau de poste dans son format actuel.

Vous souhaitant bonne réception ; veuillez agréer, Madame la responsable du développement de la coopération externe, nos salutations.

**Eric BOCQUET
Maire de Marquillies**

Sa réponse nous est parvenue le jour même...

Monsieur le Maire,

Je vous remercie pour le temps que vous avez consacré lors de nos derniers échanges par mail.

J'ai bien pris note de votre position et de votre souhait que ce service demeure accessible à vos administrés dans sa forme actuelle.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information ou si vous souhaitez que nous échangions à nouveau sur ce sujet.

**Bien cordialement
La Responsable du développement de la coopération externe**

Au cours des échanges de mails, les responsables de la Poste nous ont rappelé les principes inscrits dans le Contrat de Présence Postale.

Pour rappel, dans le cadre du Contrat de Présence Postale, la décision d'une éventuelle évolution du format de présence postale relève exclusivement du Maire et de son Conseil Municipal

Nous prenons acte bien sûr de la réponse finale qui nous a été adressée mais nous resterons bien sûr extrêmement vigilants quant au maintien de notre bureau de poste. Au besoin, nous aurions un débat sur le sujet lors d'une séance dédiée avec tous les membres du Conseil Municipal et tiendrions évidemment informée la population de Marquillies des éventuelles évolutions qui pourraient survenir.

Un conseil municipal extraordinaire serait réuni et la population de Marquillies appelée à la mobilisation.

Enfin ces échanges ont été présentés lors de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenu le vendredi 21 novembre dernier.

Travaux à l'église

Vous avez peut-être constaté récemment la présence d'une nacelle aux abords de l'église. Il s'agit d'une opération visant à poser des témoins en certains endroits de l'édifice afin de suivre l'évolution de fissures apparues sur la maçonnerie. Ces témoins seront contrôlés régulièrement dans l'année, nous aurons ainsi fin 2026 un rapport précis sur l'état de l'évolution des fissures.

Cette opération fait suite à l'audit complet qui fut réalisé à notre demande sur l'église Sainte-Geneviève. L'audit a été présenté par notre adjoint au Conseil Paroissial début novembre.

Nous reviendrons plus en détails sur le rapport intégral qui nous a été remis par le Cabinet Jamain, en charge de l'opération. Un phasage est envisagé ainsi qu'une programmation budgétaire échelonnée sur les six à huit années à venir.

